



Conséquence vole a l'etalage

Par **Ambre**, le **18/05/2012** à **12:25**

Bonjour,

Voila aujourd'hui j'ai commis un vole dans un magasin de pret a porter, un vole dont la valeur est de 26euros.

Le gerant du magasin ma fait payer l'article et a fait une photocopie de ma piece d'identiter C'est la premiere fois que je commet un vole ! Je suis majeur

Je me demander se qu'il va m'arrivais par la suite ?

Si je vais avoir un casier judiciare ?

Si oui le quel. Et combien de temps cera-t-il ouvert ?

Vais-je devoir aller a la police faire des photo ou des empreintes ?

Payer une amande ou faire des heurs d'interer generale ?

Mon conjouin rentre dans la police National, cela va t'il lui nuire ?

Merci beaucoup pour vos reponce

Par **vicenet**, le **12/06/2012** à **15:26**

Bonjour Ambre,

... m'est avis que vous regardez un peu trop la télé. Le gérant ne vous a-t-il pas fait payé ce petit larcin? et pris copie de votre carte en cas de récidive?? Il ne s'agit pas d'un crime.

Ne recommencez pas...